




Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2018/  /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,
Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,
Vu le décret du 22 octobre 2015 portant nomination de M. Stéphane LE MOING, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale Bourgogne Franche Comté**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Guerric LALIRE	Directeur régional	<ul style="list-style-type: none">- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et a exécuter les marchés signés par la Direction générale- Certifier et liquider toute pièce de dépense et de recette- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement- Liquider et ordonnancer les aides- Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle- Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Patrick GOURY	Directeur régional délégué à Besançon	<ul style="list-style-type: none">- Liquider et ordonnancer les aides- Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement <p><i>Pour son site :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et a exécuter les marchés signés par la Direction générale- Certifier et liquider toute pièce de dépense et de recette- Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Yannick VEYSSEYRE	Responsable administratif et financier à Dijon	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et à exécuter les marchés signés par la Direction générale
Magali BALMEUR-HERITIER	Responsable administrative et financière à Besançon	- Certifier et liquider toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement
Stéphanie MALOU	Gestionnaire Budget	- Certifier et liquider toute pièce de dépense et de recette
Claire LECLERC	Cheffe du service gestion des aides à Dijon	<i>Pour leur site respectif :</i> - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et à exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier et liquider toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement - Liquider et ordonnancer les aides
Julien SAUVAYRE	Chef du service gestion des aides - Responsable agricole à Besançon	<i>Dans leur domaine de compétence et pour leur site respectif :</i> - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Nadia RHOULI	Cheffe adjointe du service gestion des aides à Dijon	<i>Pour leur site respectif et dans leur domaine de compétence :</i> - Liquider et ordonnancer les aides
Agnes THOEN	Cheffe adjointe du service gestion des aides agricoles à Dijon	- Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Frédéric ROUSSEAU	Chef adjoint du service gestion des aides à Dijon	
Cyril GAUDOT	Chef du service contrôles à Besançon	<i>Pour son site :</i> - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et à exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier et liquider toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement
Bertrand HEBRARD	Chef du service contrôles à Dijon	<i>Pour son site et dans son domaine de compétence :</i> - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Cyril ROSSIGNOL	Chef adjoint du service contrôles à Dijon	<i>Pour leur site respectif et dans leur domaine de compétence :</i> - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Sandrine JALABER-FERREY	Cheffe de service adjointe du service contrôles à Besançon	
Martial PIQUARD	Chef de service adjoint du service de gestion des aides à Besançon	-Liquider toute pièce de recette <i>Pour son site :</i> - Liquider et ordonnancer les aides <i>Pour son site et dans son domaine de compétence :</i> - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction régionale Bourgogne Franche Comté**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Guerric LALIRE	Directeur régional	- Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Patrick GOURY	Directeur régional délégué	- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire
Yannick VEYSSEYRE	Responsable administratif et financier à Dijon	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional délégué pour leur site respectif et dans leur domaine de compétence :</i>
Magali BALMEUR-HERITIER	Responsable administrative et financière à Besançon	- Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Cyril GAUDOT	Chef du service contrôles à Besançon	<p><i>Pour leur site respectif et dans leur domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire <p><i>En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional délégué et pour leur site respectif et dans leur domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Julien SAUVAYRE	Chef du service gestion des aides - Responsable agricole à Besançon	
Bertrand HEBRARD	Chef du service contrôles à Dijon	
Claire LECLERC	Cheffe du service gestion des aides à Dijon	
Cyril ROSSIGNOL	Chef adjoint du service contrôles à Dijon	
Nadia RHOULI	Cheffe adjointe du service gestion des aides à Dijon	
Agnes THOEN	Cheffe adjointe du service gestion des aides agricoles à Dijon	
Sandrine JALABER-FERREY	Cheffe de service adjointe du service contrôles à Besançon	
Martial PIQUARD	Chef de service adjoint du service de gestion des aides à Besançon	
Valérie GROS	Cheffe du secteur Rémunération à Besançon	

Article 3 : La présente décision remplace toute décision antérieure.
Elle prend effet à compter du 1^{er} juillet 2018.

Fait à Limoges,
le **05 JUIL. 2018**

M. Président directeur général (original)

Ampliation :

M. l'Agent comptable



Stéphane LE MOING

Copies :

M. Gueric LALIRE
M. Patrick GOURY
M. Yannick VEYSSEYRE
Mme Magali BALMEUR-HERITIER
Mme Stéphanie MALOU
M. Cyril GAUDOT
M. Julien SAUVAYRE
M. Bertrand HEBRARD
Mme Claire LECLERC
M. Cyril ROSSIGNOL
Mme Nadia RHOULI
Mme Agnes THOEN
M. Frédéric ROUSSEAU
Mme Sandrine JALABER-FERREY
M. Martial PIQUARD
Mme Valérie GROS

DRH

DFJL